

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2024 – 828 DU 06 MARS 2024**  
portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de l'Agence nationale de Contrôle  
de Qualité des Produits de Santé et de l'Eau.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 23 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2020-257 du 29 avril 2020 portant création de l'Agence nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de l'Eau et approbation de ses statuts ;
- vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mars 2024,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de l'Eau, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Dodji Anges DOSSOU**, représentant du Ministère de la Santé ;
- madame **Cyrielle AHOANDOGBO PERROT**, représentante de la Présidence de la République ;
- madame **Awaou BACO**, représentante du Ministère de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Martin Pépin AINA**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Kinnou Jean Kisito CHABI SIKA**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- madame **Deylossé Noudélé Callinice CAPO-CHICHI**, représentante du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- monsieur **Agnidé Emmanuel LAWIN**, représentant du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines.

## Article 2

Monsieur **Dodji Anges DOSSOU** est nommé président du Conseil d'administration.

## Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

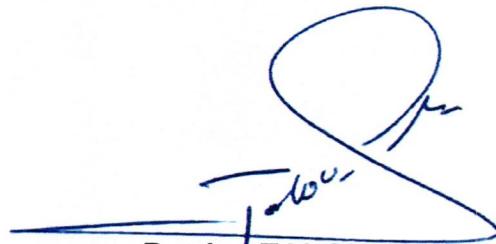
## Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2020-611 du 23 décembre 2020 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de Contrôle de Qualité des Produits de Santé et de l'Eau ainsi que toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2024

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de la Santé,

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'Etat



**Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN**